



Forum sur l'agriculture
et l'agroalimentaire
québécois

**Rendez-vous de
mi-parcours**

Consensus et engagements

17 et 18 octobre 2001



Québec 



Ce document a été élaboré sous la coordination de la Direction de la planification du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. La Direction générale de l'alimentation, la Direction générale des politiques agroalimentaires et la Direction générale de la formation, de l'agroenvironnement et des technologies ont également collaboré à sa réalisation.

Photographies :

Association laitière de la chèvre du Québec
Conseil de l'industrie laitière du Québec inc.
Mégapress images
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Marc Boniface, Étienne Boucher, Marc Lajoie, Richard Laroche et Brigitte Ostiguy

Conception graphique :

Gilles Côte

Pour renseignements :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100
Télécopieur : (418) 380-2171
www.agr.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-38378-8

Numéro de publication : 01-0133



TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre	4
<hr/>	
Bilan de mi-parcours 1998-2001	5
Rappel de la démarche	5
Conclusions du Bilan de mi-parcours 1998-2001	5
Actualisation des responsabilités de suivi des plans d'action en cours	6
<hr/>	
Transformation alimentaire	7
Vision et objectifs de développement	7
Accès aux marchés	8
Accroissement des investissements	8
Augmentation de la productivité et innovation	9
Mécanisme de suivi	11
<hr/>	
Qualité des aliments	12
Traçabilité des aliments	12
Assurance de la qualité sur la base HACCP	13
Mécanisme de suivi	14
<hr/>	
Agroenvironnement	15
Poursuite du virage agroenvironnemental et vision à long terme	15
Mise en œuvre de l'écoconditionnalité	16
Modernisation de la réglementation sur la pollution d'origine agricole	17
Mécanisme de suivi	17
<hr/>	
Coordination d'ensemble des suivis	18
<hr/>	
Annexe 1	
Participants au Rendez-vous de mi-parcours	19
Annexe 2	
Mesures disponibles pour soutenir la politique gouvernementale de la transformation alimentaire	22

Message du ministre



Le gouvernement du Québec convoquait, en octobre dernier, les partenaires du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que des représentants des milieux économique, régional, municipal et environnemental à un Rendez-vous de mi-parcours sur le thème « Ensemble, pour une croissance durable au coeur du développement du Québec et de ses régions ».

Ce grand événement constituait un moment privilégié pour évaluer le chemin parcouru depuis la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998 et le Rendez-vous des décideurs de mars 1999. Il visait également à convenir des ajustements à apporter aux actions en cours, compte tenu des nouvelles réalités avec lesquelles le secteur devra composer d'ici 2005.

Je suis particulièrement fier du bilan de mi-parcours, qui révèle une nette progression sur les plans des marchés, des outils financiers, de la formation et de la recherche ainsi que de l'agroenvironnement. Ce succès est largement tributaire de l'engagement de tous les partenaires qui, depuis 1998, travaillent en concertation et avec détermination à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce document présente l'ensemble des consensus, des engagements et des mécanismes de suivi qui ont été convenus lors du Rendez-vous de mi-parcours. Il témoigne du dynamisme et de la vitalité du secteur, et de sa capacité à se concerter. Il traduit également l'importance de miser sur la valeur ajoutée des produits, tout en assurant la sécurité alimentaire des consommatrices et consommateurs ainsi que la protection de l'environnement.

Je tiens à remercier le premier ministre, M. Bernard Landry, mes collègues du gouvernement ainsi que tous les participants au Rendez-vous de mi-parcours qui ont contribué à faire de cet événement une réussite à tous les points de vue.

*Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Arsenault'.

MAXIME ARSENEAU

Bilan de mi-parcours

1998-2001

Le Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, réunissant les partenaires du secteur, les divers intervenants socio-économiques concernés et le gouvernement du Québec, avait trois objectifs principaux :

- ▶ prendre collectivement acte des progrès accomplis (bilan de mi-parcours 1998-2001) dans la réalisation des plans d'action adoptés lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999 et dans l'atteinte des objectifs de croissance convenus lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998;
- ▶ convenir de nouveaux engagements sur les ajouts ou adaptations à faire aux plans d'action actuels afin de faire face aux nouvelles réalités et de progresser dans l'atteinte des objectifs de croissance convenus;
- ▶ actualiser le mécanisme de suivi intégrant les plans d'action actuels et les nouvelles pièces qui seront ajoutées.

Rappel de la démarche

À la Conférence de mars 1998, les participants ont convenu d'objectifs de croissance à atteindre, d'ici 2005, afin d'appuyer le projet gouvernemental de création d'emplois, amorcé en 1996 dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi. Ces objectifs sont les suivants :

- ▶ doubler les exportations agroalimentaires pour atteindre les 4 milliards de dollars;
- ▶ accroître de 10 %, sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur (d'ici 2002);
- ▶ réaliser des investissements à la ferme et à la transformation de 7,5 milliards de dollars;
- ▶ et ce faisant, augmenter de 15 000 le nombre d'emplois en agriculture et en transformation.

Un an plus tard, au Rendez-vous des décideurs, quatre plans d'action ont été adoptés de façon unanime. Ces plans s'articulent autour des quatre grandes thématiques abordées lors de la Conférence de mars 1998, soit :

- ▶ *Tirer parti d'une nouvelle réalité économique* (marchés);
- ▶ *Les risques d'entreprises à gérer* (outils financiers en agriculture);
- ▶ *Un environnement à valoriser* (agroenvironnement et collecte sélective);
- ▶ *S'investir dans le savoir-faire* (formation et R&D).

Le gouvernement et ses partenaires ont pris des engagements pour réaliser ces plans et des responsabilités de suivi les impliquant ont été définies. Ils ont également convenu de se réunir de nouveau deux ans plus tard pour apprécier le chemin parcouru.

Conclusions du Bilan de mi-parcours 1998-2001

Les bilans détaillés des quatre plans d'action ont été déposés lors du Rendez-vous de mi-parcours. Ces bilans, préparés avec les partenaires impliqués, regroupent à la fois les travaux du gouvernement et de l'industrie. Ils indiquent des résultats positifs tant au chapitre de l'atteinte des objectifs de croissance que des réalisations. Une synthèse a été présentée aux participants par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Maxime Arseneau.

Les objectifs de croissance convenus en 1998 suivent les projections établies et les dépassent même au chapitre des exportations et des investissements.

	Objectifs 1998-2005	Bilan de mi-parcours
Exportations agroalimentaires	4 milliards \$	2,75 milliards \$ en 2000, 2/3 de l'objectif
Part des produits québécois sur le marché intérieur	Accroître de 10 %, d'ici 2002 (progression de 5 points)	Gain de 2 points, entre 1998 et 1999, 40 % de l'objectif
Investissements à la ferme et à la transformation	7,5 milliards \$	3,3 milliards \$, près de la 1/2 de l'objectif
Emplois en agriculture et transformation	15 000 nouveaux emplois	4 000 nouveaux emplois, le 1/4 de l'objectif

L'ensemble des actions prévues dans les différents plans d'action ont été entreprises et on constate déjà plusieurs réalisations. Le document *Bilan de mi-parcours 1998-2001 - synthèse* mentionne les principaux résultats obtenus.

Ce bilan positif reflète le dynamisme et la vitalité qui caractérisent le secteur agricole et agroalimentaire. Grâce à l'engagement de tous les partenaires, il a été possible de faire ce cheminement depuis 1998. Cette performance place le secteur en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés pour 2005.

En complément, un tour de table a permis aux participants de livrer leur bilan. Ils ont également fait état de nouveaux défis à intégrer à la stratégie de développement du secteur, à savoir la transformation alimentaire, la qualité des aliments et l'agroenvironnement.

Actualisation des responsabilités de suivi des plans d'action en cours

Afin d'assurer la poursuite du suivi des plans d'action en cours jusqu'en 2005, les responsabilités de suivi pour chacun des plans d'action ont été actualisées en maintenant une large implication des acteurs socio-économiques, du gouvernement et des partenaires du secteur agroalimentaire.

Principales réalisations 1998-2001

- Création de La Financière agricole du Québec, mettant à la disposition des producteurs et productrices agricoles des outils financiers novateurs adaptés à leurs besoins ainsi qu'une enveloppe de 2,1 milliards de dollars pour les sept prochaines années;
- Appui au projet « Aliments Québec » et dépassement des objectifs pour une troisième année consécutive;
- Mise en place d'une mesure de soutien aux produits du terroir par le ministère des Régions, en collaboration avec le MAPAQ, et annonce de sa reconduction;
- Adoption, par l'Assemblée nationale, des bases législatives nécessaires à l'implantation d'un système de traçabilité des animaux et des aliments;
- Développement des clubs-conseils en agroenvironnement et multiplication par deux du nombre de membres, se chiffrant à plus de 4 000;
- Rythme accéléré de construction de structures assurant ainsi un entreposage conforme pour 80 % des volumes visés de fumier, dont 98 % pour le secteur porcin;
- Accroissement de 16 % du nombre de projets de rampes d'épandage permettant ainsi de réduire les odeurs;
- Hausse constante du nombre de diplômés dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation et du commerce depuis 1998.

Plan d'action	Responsabilités de suivi
<i>Tirer parti d'une nouvelle réalité économique</i>	Filière agroalimentaire du Québec ⁽¹⁾
<i>Les risques d'entreprises à gérer</i>	La Financière agricole du Québec
<i>Un environnement à valoriser</i>	Groupe de travail « Un environnement à valoriser »
<i>S'investir dans le savoir-faire</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Volet « Formation et insertion en emploi » 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination interministérielle : MAPAQ-MEQ-MESS • Comités sectoriels de main-d'œuvre (Production agricole – Transformation alimentaire – Commerce de l'alimentation)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Volet « Recherche et développement » 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination interministérielle : MAPAQ-MRST • Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ)

MEQ : ministère de l'Éducation

MESS : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MRST : ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

⁽¹⁾ Le volet « Qualité des aliments » de ce plan d'action sera sous la responsabilité du « Groupe Qualité ».

Ce Groupe relèvera du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La Filière agroalimentaire du Québec recevra l'état d'avancement des travaux.

Transformation alimentaire

À la lumière des résultats des consultations sur la transformation alimentaire qui ont précédé le Rendez-vous de mi-parcours, les participants ont dégagé des consensus sur :

- ▶ La vision du développement de la transformation au Québec et les objectifs à poursuivre d'ici 2005;
- ▶ Les priorités à inclure dans une politique gouvernementale de la transformation alimentaire.

Vision et objectifs de développement

Mise en contexte

Lors de la Conférence de mars 1998, les participants ont convenu d'objectifs de croissance à atteindre d'ici 2005 pour l'agriculture et l'agroalimentaire en matière d'exportations, de ventes sur le marché intérieur, d'investissements et de création d'emplois.

Compte tenu des résultats observés depuis 1998 et des changements survenus dans le contexte d'affaires des entreprises de transformation alimentaire, les participants ont, d'une part, tenu à confirmer la contribution de l'industrie de la transformation alimentaire à l'atteinte des objectifs et, d'autre part, convenu d'objectifs propres à l'industrie de la transformation. Ces objectifs ont fait l'objet d'un consensus s'appuyant sur une vision commune de développement élaborée sur la base des résultats des consultations.

Une vision d'avenir

L'industrie québécoise de la transformation alimentaire sera reconnue à l'échelle internationale pour :

- le haut niveau d'expertise de ses artisans et entrepreneurs;
- sa capacité de répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs;
- la qualité, la diversité et la forte valeur ajoutée de ses produits;
- le dynamisme de ses leaders sur les marchés canadien et internationaux;
- ses produits de créneaux et du terroir de qualité exceptionnelle.

Consensus – les objectifs de développement

Sujets	Secteur de la transformation Objectifs 2001-2005
<i>Exportations</i>	Niveau de 3,5 milliards de dollars en 2005
<i>Part de marché</i>	Augmentation de 10 % de la part des achats sur le marché intérieur (d'ici 2002)
<i>Part des livraisons du Québec dans le total canadien</i>	Taux de croissance supérieur à la moyenne canadienne
<i>Investissements</i>	2,25 milliards de dollars
<i>Valeur ajoutée en pourcentage des livraisons</i>	Augmentation à 38 %
<i>Emplois</i>	10 000 (moyenne de 2 000 par an)

Accès aux marchés

Mise en contexte

Tant au Québec qu'à l'extérieur, l'accès aux marchés se pose comme le défi majeur dans le développement des entreprises de transformation alimentaire du Québec.

Pour la majorité de celles-ci, le marché intérieur représente généralement la principale base d'affaires. Toutefois, ce marché se complexifie en raison de plusieurs phénomènes, notamment la concentration de la distribution alimentaire, la demande globalement stable des consommateurs et l'offre grandissante de produits d'importation.

Quant aux marchés d'exportation, ils méritent de recevoir beaucoup d'attention, compte tenu qu'ils représentent les meilleures perspectives de croissance.

Consensus

Considérant l'enjeu de l'accès au marché intérieur, l'impératif de développer davantage les exportations et le besoin exprimé par les régions d'un soutien plus important à la commercialisation des produits du terroir et de petites niches, les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont fait consensus sur les éléments de politique prioritaires suivants :

- ▶ Étendre la notoriété des produits alimentaires du Québec par des initiatives collectives de commercialisation et par l'intensification de la promotion auprès des consommateurs et du réseau HRI, en partenariat avec le secteur.
- ▶ Stimuler la croissance des exportations par une amélioration de l'offre de services spécialisés et l'implication stratégique des acteurs de l'industrie.
- ▶ Élaborer une stratégie globale pour le développement des produits alimentaires de niche et du terroir qui pourrait comprendre différents éléments :
 - l'encadrement technique;
 - la création de « labels » (dans le cadre de la Loi sur les appellations réservées);
 - les regroupements d'achat et de commercialisation;
 - le réseautage d'entreprises.

Engagements

- ▶ Les préoccupations de la transformation alimentaire seront incluses dans la future stratégie gouvernementale sur le commerce extérieur qui sera déposée par le ministère de l'Industrie et du Commerce au début de l'an 2002, et les produits de niche et du terroir seront considérés comme éléments structurants de la future politique québécoise de la ruralité.
- ▶ Un chantier sur l'accès aux marchés sera créé. Le mandat consistera à examiner et proposer des mesures visant à améliorer l'accès aux réseaux québécois et à augmenter les ventes réalisées sur les marchés extérieurs.
- ▶ Un chantier sur les produits de niche et du terroir sera créé. Le mandat consistera à élaborer une stratégie de développement des produits de niche et du terroir (incluant les produits d'appellation réservée, dont les produits biologiques) qui comprendrait notamment : l'encadrement technique, la possibilité de « labelliser » certains produits du terroir, l'encadrement réglementaire ainsi que le soutien à des regroupements d'achat et de commercialisation et au réseautage d'entreprises.

Accroissement des investissements

Mise en contexte

Avec la concentration de la distribution, l'élargissement des marchés et la concurrence plus vive qui en découle, le contexte d'affaires des entreprises de transformation alimentaire du Québec est devenu plus difficile.

Pour s'adapter et continuer de se développer, les entreprises doivent améliorer leur productivité, innover, se concentrer sur les éléments leur procurant un avantage comparatif (produits ou créneaux) et croître. Dans cette dynamique, l'accès à des sources de financement adéquates et importantes préoccupe les entreprises.



Consensus

Considérant les difficultés et besoins mentionnés au chapitre du financement, la problématique particulière de financement des projets d'investissement des coopératives et l'importance de bien soutenir les entreprises dans leurs activités et leurs projets, les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont fait consensus sur les éléments de politique prioritaires suivants :

- ▮ Une meilleure adaptation des outils financiers du gouvernement afin de prendre en compte les particularités des entreprises, notamment les PME, pour les soutenir dans leurs projets d'investissement et favoriser l'émergence de leaders sur les marchés canadiens et d'exportation.
- ▮ La mise en place de mesures de soutien aux entreprises pour la prise de décision stratégique et l'élaboration de projets d'investissement.
- ▮ L'examen et une adaptation, au besoin, des mesures fiscales et des outils financiers du gouvernement du Québec afin de prendre en compte les particularités des coopératives agroalimentaires, pour notamment favoriser leur capitalisation par les membres et les soutenir dans leurs projets de développement.

- La Financière agricole du Québec créera une filiale dotée d'un fonds de 24 millions de dollars destiné au financement de projets d'entreprises en amont et en aval de l'agriculture, ainsi qu'au financement de projets de développement régional (24 M \$).
- ▮ Le MAPAQ affectera des conseillers en transformation alimentaire dans ses bureaux régionaux et formera une direction de veille, politiques et programmes; 25 postes seront ainsi consacrés exclusivement au secteur de la transformation alimentaire (6 M \$).
- ▮ La mise en place d'un fonds pour le financement des infrastructures visant le traitement des eaux usées des entreprises situées en milieu rural et dans les petites municipalités sera examinée.
- ▮ Le gouvernement du Québec agira rapidement pour aider les coopératives à mieux « se capitaliser ». Ainsi, un chantier sur la capitalisation et le financement des grandes coopératives agroalimentaires sera créé. Ce chantier aura à proposer des adaptations aux mesures fiscales et aux outils du gouvernement, afin de prendre en compte les particularités des coopératives agroalimentaires, notamment pour favoriser leur capitalisation par les membres et les soutenir dans leurs projets de développement.
- ▮ Le gouvernement du Québec verra à ce que le nouvel outil *Capital régional et coopératif Desjardins*, annoncé dans le cadre du Budget 2001-2002, puisse bénéficier au secteur à la hauteur de son importance dans l'économie (27 M \$).

Engagements

- ▮ Le gouvernement du Québec adaptera les conditions d'investissement de ses organismes de financement aux réalités de l'industrie de la transformation alimentaire, notamment la disponibilité de contributions non remboursables et l'abaissement du seuil d'admissibilité des projets. À cet effet :
 - Investissement-Québec inscrira le secteur de la transformation alimentaire dans ses priorités d'intervention, avec l'objectif d'augmenter sa part d'intervention dans cette industrie proportionnellement à l'importance de celle-ci dans l'économie du Québec (environ 10 % du portefeuille total) (15 M \$);
 - SGF Soquia intensifiera ses interventions dans le secteur agroalimentaire, avec une hausse de participation à des investissements de 300 millions de dollars et la prise en considération des projets de 1 million de dollars et plus (75 M \$);

Augmentation de la productivité et innovation

Mise en contexte

La diversification de la demande et les pressions de la concurrence exigent des entreprises qu'elles pensent continuellement « productivité » et « innovation ». L'avenir de l'industrie réside de plus en plus dans sa capacité d'innover, c'est-à-dire de créer de nouveaux produits et procédés, et d'introduire de nouvelles pratiques et de nouveaux modes d'organisation et de gestion des connaissances.

Dans un contexte où les entreprises québécoises doivent affronter des compétiteurs de plus en plus puissants, elles doivent nécessairement miser sur l'innovation pour se distinguer. Pour ce faire, elles n'auront d'autre choix que d'incorporer l'innovation à leur stratégie, de la situer au cœur de l'amélioration de leur capacité concurrentielle et d'adapter leur organisation en conséquence.

Consensus

Considérant l'importance de la productivité et de l'innovation pour l'avenir de l'industrie de la transformation alimentaire québécoise, les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont fait consensus sur les éléments de politique prioritaires suivants :

- *S'assurer que l'industrie de la transformation alimentaire bénéficie adéquatement des mesures gouvernementales permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises et de développer une culture d'innovation, axée sur la valeur ajoutée.*
- *Accroître la formation des employés des entreprises de transformation et leur faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation et d'acquisition de connaissances; valoriser le secteur de la transformation alimentaire comme domaine offrant des emplois intéressants et de bonnes perspectives de carrière.*
- *Favoriser l'accès des entreprises de transformation alimentaire, notamment celles en région, aux ressources spécialisées et aux outils gouvernementaux mis en place pour faciliter le financement des activités de R & D et d'innovation.*

Engagements

- La place prépondérante de l'industrie de la transformation alimentaire dans l'activité industrielle québécoise sera reconnue dans la Stratégie québécoise « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain » (cette stratégie permet de répondre à plusieurs préoccupations à l'égard des besoins de formation des chefs d'entreprises et pour

l'embauche de personnel qualifié et stratégique). S'assurer que les priorités du secteur alimentaire seront prises en compte et que les partenaires de l'industrie feront les efforts pour obtenir leur juste part (équivalente à son poids dans l'économie du Québec) de la mise en œuvre de la Stratégie (8 M \$).

- Les organismes comme Emploi-Québec poseront des gestes concrets pour répondre aux besoins spécifiques de l'industrie considérant la pénurie de main-d'œuvre saisonnière.
- Des investissements en immobilisations seront faits pour l'implantation du programme de technologie de la transformation des aliments en 2002 au Cégep de Lanaudière (8,8 M \$).
- Un réseau d'intervenants sera mis en place pour répondre aux besoins de formation bioalimentaire dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (1,3 M \$).
- Un incubateur d'entreprises en transformation alimentaire sera mis en place à La Pocatière (3,8 M \$).
- Un programme de technologie de transformation des aliments sera implanté en septembre 2002 à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de La Pocatière (2,1 M \$).
- Les équipements liés à l'enseignement en technologie de la transformation des aliments à l'ITA de Saint-Hyacinthe seront modernisés (1,4 M \$).
- Les possibilités de financement de certains coûts reliés à l'innovation et au développement de nouveaux produits, au design de produits et aux nouvelles technologies d'emballage et de conservation seront examinées de façon spécifique pour bien tenir compte des risques commerciaux des produits.
- Sous réserve de la participation de la Fondation canadienne pour l'innovation, le gouvernement du Québec participera également (en contrepartie) au projet d'investissement dans un laboratoire de sous-produits alimentaires à des fins industrielles (3 M \$).
- Par une action concertée du MAPAQ, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère des Régions, un fonds de recherche sur la nature, les nutraceutiques et les aliments fonctionnels sera mis en place (2 M \$).

Mécanisme de suivi

- ▶ *Sur la base des consensus obtenus, une politique gouvernementale de la transformation alimentaire sera élaborée pour le printemps 2002.*
- ▶ *Un comité de pilotage gouvernement-industrie qui réunira les ministres concernés et des représentants de l'industrie de la transformation ainsi que des secteurs de la production et de la distribution alimentaire sera créé. Présidé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, il aura pour responsabilités :*
 - *de s'assurer de la mise en oeuvre des consensus et du suivi des engagements pris lors du Rendez-vous de mi-parcours;*
 - *d'orienter certaines actions découlant des consensus et des engagements;*
 - *de procéder, en cas de besoin, aux ajustements requis pour atteindre les objectifs;*
 - *de faciliter la coordination des activités gouvernementales auprès des entreprises;*
 - *de permettre aux industriels d'avoir un accès direct aux décideurs gouvernementaux.*
- ▶ *Pour assurer la coordination des chantiers thématiques, un président, externe au gouvernement, sera nommé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il aura pour mandat de proposer la composition de ces chantiers, de s'assurer de l'élaboration des stratégies ou des plans d'action, de superviser les travaux et de produire un rapport final au ministre d'ici février 2002.*
- ▶ *Les thématiques abordées dans ces chantiers seront les suivantes :*
 - *La capitalisation et le financement des grandes coopératives agroalimentaires : proposer des adaptations aux mesures fiscales et aux outils financiers du gouvernement afin de prendre en compte les particularités des coopératives agroalimentaires, pour notamment favoriser leur capitalisation par les membres et les soutenir dans leurs projets de développement.*
 - *L'accès aux marchés intérieur et extérieurs : examiner et proposer des mesures visant à améliorer l'accès aux réseaux québécois et à augmenter les ventes réalisées sur les marchés hors Québec.*
 - *Les produits alimentaires de niche et du terroir : élaborer une stratégie globale de développement des produits de niche et du terroir (incluant les produits d'appellation réservée, dont les produits biologiques).*

Qualité des aliments

Dans la foulée des travaux préparatoires au Rendez-vous de mi-parcours, les participants ont dégagé des consensus sur la mise en œuvre d'un plan de travail visant la mise en place de la traçabilité de la ferme à la table et l'implantation d'un système d'assurance de la qualité basé sur le HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) dans les établissements alimentaires.

Traçabilité des aliments

Mise en contexte

À la suite des crises à répétition observées partout dans le monde, tant dans le domaine alimentaire qu'en santé animale, la traçabilité est devenue un enjeu incontournable pour tous les pays industrialisés.

Le Québec est sensible à cette situation et c'est dans cette optique qu'en l'an 2000, l'Assemblée nationale a adopté deux projets de loi visant à permettre au gouvernement d'obliger la mise en place de systèmes de traçabilité dans tous les maillons de la chaîne bio-alimentaire. La *Loi sur la protection sanitaire des animaux* vise le suivi des déplacements des animaux vivants, tandis que la *Loi sur les produits alimentaires* permet d'assurer la continuité du processus de traçabilité au niveau des aliments, et ce, jusqu'à l'assiette du consommateur.

La mise en place d'un tel système implique un partenariat gouvernement-industrie afin de maximiser les retombées et d'en assurer l'efficacité. Le défi consiste à élaborer, en collaboration avec les partenaires, des plans de travail pour implanter des systèmes de traçabilité continus et harmonisés, incluant des mécanismes de partage des responsabilités, de la ferme à la table, tout en maintenant les particularités propres à chacun des maillons de la chaîne bioalimentaire et en s'assurant que cela ne se fera pas au détriment de la capacité concurrentielle des secteurs concernés.

Objectif visé par l'implantation de la traçabilité

Permettre aux autorités d'agir rapidement, en cas de problème en santé animale ou de salubrité des aliments, de répondre aux préoccupations des consommateurs au regard de l'origine et de la qualité des aliments qui se retrouvent dans leur assiette, et enfin de protéger l'accès aux marchés d'ici et d'ailleurs.

Consensus

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu de développer et d'implanter des systèmes de traçabilité crédibles servant de leviers à la sécurité alimentaire. Ces systèmes devront être développés par filière, en commençant par la filière bovine et selon les risques à la santé.

Le plan de travail convenu est :

- ▶ *d'implanter la traçabilité pour l'ensemble de la filière bovine d'ici 2005;*
- ▶ *de déposer les projets de règlement comprenant des dispositions de traçabilité en vue de couvrir l'ensemble des maillons de la filière bovine :*
 - *à l'automne 2002 pour le projet de règlement du détail et de la restauration;*
 - *au printemps 2003 pour le projet de règlement sur les viandes;*
- ▶ *d'amorcer des travaux visant à implanter la traçabilité pour les productions ovine et porcine de même que pour un secteur de la production horticole.*

Engagement

- ▶ Pour appuyer la concrétisation de ce consensus, le gouvernement a rappelé, lors du discours du budget de mars 2001, l'octroi d'une enveloppe de 21,5 millions de dollars sur quatre ans pour le développement et l'implantation de la traçabilité au Québec.

Assurance de la qualité sur la base HACCP

Mise en contexte

Les systèmes HACCP sont en voie de devenir la référence mondiale du commerce, en définissant les exigences entre fournisseurs et acheteurs relativement à la qualité des produits alimentaires. Il s'agit d'une référence incontournable pour maintenir la réputation du Québec comme fournisseur d'aliments de qualité supérieure sur les marchés locaux et étrangers.

À la suite des engagements pris lors de la Conférence de 1998, les orientations élaborées pour le développement et l'implantation de systèmes d'assurance de la qualité basés sur les principes du HACCP ont été présentées à la filière. L'approche volontaire a été privilégiée à l'approche réglementaire. Toutefois, l'approche volontaire doit s'inscrire dans une démarche que le gouvernement puisse reconnaître.

Le travail consiste maintenant à poursuivre l'implantation de systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP dans les entreprises dans un contexte de reconnaissance gouvernementale afin de garantir la crédibilité de ces nouveaux systèmes auprès des consommateurs et permettre aux entreprises de maîtriser les risques inhérents à la production alimentaire à un coût concurrentiel.

Objectif des systèmes d'assurance de la qualité

Améliorer la sécurité alimentaire par la mise en place de mesures de contrôle internes dans les entreprises ainsi que par une certification faite par un organisme neutre et indépendant, reconnu par le gouvernement.

Consensus

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu d'implanter, à tous les niveaux de la filière, un système d'assurance de la qualité basé sur le HACCP, harmonisé, reconnu à l'échelle québécoise, canadienne et internationale, en fonction des orientations annoncées par le Québec, à savoir :

- programmes ou normes reconnus par le gouvernement;
- certification par un organisme neutre et indépendant, reconnu par le gouvernement, des programmes ou normes implantés.

La même approche devra être adoptée pour tous les acteurs d'une même filière, et le calendrier d'implantation des programmes d'assurance de la qualité devra être fixé pour chacun des secteurs concernés en tenant compte des priorités suivantes :

Secteur production

- Entreprendre la certification et la reconnaissance gouvernementale des programmes de salubrité alimentaire à la ferme dans au moins trois productions.

Secteur transformation

- Entreprendre la certification et la reconnaissance gouvernementale de systèmes HACCP dans les entreprises des secteurs de la transformation des viandes et de la boulangerie.

Secteur détail-restauration

- Élaborer un programme d'assurance de la qualité basé sur le HACCP, adapté aux particularités de ce secteur et au contexte québécois.

Engagements

- Le gouvernement appuiera la mise en place du système d'assurance de la qualité et jouera son rôle de soutien et d'encadrement afin que les initiatives de l'industrie puissent disposer de programmes souples et efficaces au plus grand bénéfice de l'industrie et des consommateurs.
- Le discours du budget du 1^{er} novembre 2001 a permis à la ministre des Finances de préciser que l'appui gouvernemental sera de 5 millions de dollars pour l'année 2002-2003.

Mécanisme de suivi

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu de créer un « Groupe Qualité » afin d'assurer le suivi des engagements pris lors du Rendez-vous de mi-parcours. Ce groupe relèvera du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et tiendra la Filière agroalimentaire du Québec informée de ses travaux.

La composition du « Groupe Qualité » reflétera l'ensemble des maillons de la chaîne agroalimentaire en incluant des représentants des organismes ou groupes suivants : l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Coopérative fédérée de Québec (CFQ), le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC), le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), les abattoirs, l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), les Tables de concertation agroalimentaires régionales, la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (FACEF) du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Ce mécanisme devra tenir compte des réalités en termes de qualité des aliments et de santé animale et mettre à contribution, comme il se doit, l'expertise des professionnels concernés.

MANDAT DU « GROUPE QUALITÉ »

Le « Groupe Qualité » agira à titre d'entité responsable du processus de suivi du thème « Qualité des aliments ». Son mandat consistera :

- ▮ à assurer le suivi des engagements et des objectifs rattachés à ce thème;*
- ▮ à déterminer les orientations et les stratégies à préconiser en matière de traçabilité et d'un système d'assurance de la qualité basé sur le HACCP;*
- ▮ à prendre en compte d'autres préoccupations en matière de qualité, telles que l'antibiorésistance.*

Agroenvironnement

Sur la base des travaux menés par les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » et considérant que la croissance du secteur agricole et agroalimentaire passe par le respect de l'environnement, les participants ont dégagé des consensus sur les actions prioritaires à mettre de l'avant afin de poursuivre le virage agroenvironnemental des fermes.

Rappelons que le Groupe de travail « Un environnement à valoriser » a été mandaté pour préparer un plan d'action visant à concrétiser les consensus de 1998 portant sur l'environnement. Ce plan a, par ailleurs, été adopté à l'unanimité lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999.

Poursuite du virage agroenvironnemental et vision à long terme

Mise en contexte

Depuis quelques années, les intervenants du monde agricole se sont fermement engagés en faveur d'une agriculture durable, à la fois économiquement viable, responsable à l'égard de l'environnement et socialement acceptable. Le gouvernement a multiplié ses efforts financiers pour réduire la pollution d'origine agricole particulièrement depuis 1998, année de la tenue de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. L'aide gouvernementale a principalement ciblé la réduction de la pollution ponctuelle, puisque 85 % du soutien était consacré à l'entreposage des fumiers.

La priorité qui s'impose maintenant : investir davantage dans la résolution de la problématique de la pollution diffuse afin de préserver les efforts de dépollution qui ont été consentis jusqu'à ce jour. Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et d'autres événements récents ont également rappelé l'importance d'agir en ce sens.

Des réalisations à poursuivre

- Investissements gouvernementaux de 300 millions de dollars entre 1988 et 2001;
- Adoption du projet de loi 184 prévoyant notamment des dispositions relatives à la protection des activités agricoles et à la mise en place de l'écoconditionnalité;
- Entreposage conforme des fumiers pour 80 % des unités animales visées, dont la quasi-totalité des lisiers de porc;
- Un rythme accéléré de construction des structures d'entreposage des fumiers;
- Expansion remarquable des clubs agroenvironnementaux;
- Multiplication des activités d'information et des services;
- Mise en place de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA);
- Adaptation du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA).

Tous les intervenants du milieu agricole sont d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer un développement économique durable du secteur, notamment en matière de pollution diffuse (surfertilisation, épandage des fumiers, érosion des sols, usage de pesticides). Des façons de faire claires, cohérentes et concertées assurant la participation de tous les intervenants concernés sont à encourager.

Consensus

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu de poursuivre les actions visant la diminution des risques de pollution ponctuelle et d'odeurs et d'accentuer les actions visant à réduire les risques de pollution diffuse :

- *en poursuivant la construction de structures étanches pour l'entreposage des fumiers des entreprises de 50 unités animales et plus, avec un objectif de 1 100 structures en 2002-2003;*
- *en renforçant les interventions pour améliorer la qualité des cours d'eau (conservation des sols, protection des rives, limitation de l'accès des animaux aux cours d'eau);*
- *en continuant les efforts de R & D, de transfert technologique et de formation en agroenvironnement afin, notamment, de réduire les coûts de traitement des fumiers et de hausser l'encadrement technique des producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement;*
- *en accentuant le développement de la certification environnementale afin de la rendre accessible, dès 2005, à l'ensemble des entreprises agricoles.*

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont également convenu de s'engager, à long terme, dans le virage agroenvironnemental et, à cet effet, de mandater un comité spécial pour proposer une stratégie détaillant les objectifs, les moyens et les ressources à mettre en place de 2003 à 2010, afin :

- de compléter les travaux pour réduire la pollution ponctuelle;
- d'accélérer les interventions pour réduire la pollution diffuse et ainsi améliorer la qualité des cours d'eau en milieu agricole;
- de valoriser les fumiers, notamment dans les zones de surplus de fumier.

Le gouvernement du Québec soutiendra de façon tangible, au rythme de l'amélioration de la situation économique québécoise, le virage agroenvironnemental déjà entrepris par le monde agricole et déploiera les ressources nécessaires pour accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur démarche de développement durable.

Engagements

- Afin de démontrer l'engagement des productrices et des producteurs dans une démarche déterminante pour la mise en place d'une agriculture durable, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a déposé un document qui identifie des objectifs mesurables et les interventions de l'UPA et de ses fédérations affiliées pour la période 2001-2003.
- La Coopérative fédérée de Québec (CFQ) souscrit sa quote-part dans la mise en place d'un consortium de recherche regroupant les secteurs public et privé, en autant que les autres partenaires s'y engagent dans une proportion égale.
- L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) améliorera ses services en agroenvironnement en intensifiant son implication dans :
 - la recherche relative aux procédés de traitement des fumiers;
 - l'épandage de lisier par rampe;
 - la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) avec un objectif de 1 000 d'ici la fin 2002;
 - le développement de programmes alimentaires adaptés permettant de réduire les rejets d'azote et de phosphore.

- L'Union des municipalités du Québec (UMQ) incitera ses membres à se donner un plan de développement de la zone agricole. Elle entend également déployer tous les efforts nécessaires au cours des prochaines années pour que les municipalités assurent une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles.
- Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole appuiera techniquement et financièrement divers projets pilotes, notamment avec la MRC Lac-Etchemin et la MRC Champlain en matière d'élaboration de plans de développement agricole.

Mise en œuvre de l'écoconditionnalité

Mise en contexte

Les interventions législatives, réglementaires et financières déployées dans le secteur agricole ne suffisent pas toujours à inculquer des comportements respectueux de l'environnement au rythme que plusieurs le souhaiteraient.

L'usage d'outils économiques tels que l'écoconditionnalité des aides gouvernementales destinées aux entreprises agricoles s'avère une avenue à privilégier, tant en termes d'acceptabilité sociale que sur le plan de la cohérence gouvernementale. D'ailleurs, l'introduction de l'écoconditionnalité dans le projet de loi 184 (*Loi modifiant la Loi sur la protection des activités agricoles et d'autres dispositions législatives*) à l'égard des activités de La Financière agricole du Québec et la signature d'une entente sur la mise en œuvre de l'écoconditionnalité avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) sont des gestes récents qui vont dans ce sens.

L'implantation de ce concept comporte de nombreux défis d'application, notamment sur le plan de sa portée, de sa faisabilité administrative, du rythme d'introduction, de la cohérence avec la réglementation et, enfin, de l'équité entre les producteurs et même entre les secteurs de production. Ce changement majeur implique donc un engagement de chacun des intervenants concernés dans la mise en œuvre progressive d'un calendrier de travail qui soit à la fois crédible et réaliste.

L'écoconditionnalité

Ce concept consiste à lier le versement d'aides financières aux entreprises agricoles, au respect de normes environnementales.

Consensus

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu que soient intégrées aux principaux programmes d'aide financière gouvernementale des règles de conditionnalité qui incitent les entreprises agricoles au respect de normes environnementales selon les étapes suivantes :

- ▮ définir les principes directeurs, d'ici le début de 2002;
- ▮ évaluer les impacts économiques de l'éco-conditionnalité;
- ▮ développer, à La Financière agricole du Québec, un système de gestion, pour la fin de 2002;
- ▮ tester le système de gestion auprès des entreprises porcines;
- ▮ implanter formellement le concept selon une approche graduelle, de 2003 à 2005.

Engagement

- ▮ Le gouvernement réaffirme sa volonté d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité, selon une approche graduelle permettant à chaque entreprise de s'adapter.

Modernisation de la réglementation sur la pollution d'origine agricole

Mise en contexte

Le gouvernement du Québec entend moderniser le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) afin d'intégrer des mesures incitatives suffisamment fortes pour assurer une gestion agroenvironnementale adéquate de toutes les fermes. Entre autres, la valeur réelle fertilisante des rejets de fumiers des exploitations et la responsabilisation individuelle des producteurs et productrices seront considérées.

Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA)

Le RRPOA, sous la responsabilité du ministère de l'environnement, vise à minimiser les impacts des productions animales et végétales sur l'environnement en prévoyant l'entreposage étanche des déjections animales et en encadrant davantage les activités d'épandage sur les terres en culture, en ciblant d'abord les exploitations et les pratiques agricoles les plus à risque. Il rend notamment obligatoire la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

Consensus

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont convenu d'appuyer le ministre de l'Environnement pour qu'il puisse déposer, dès décembre 2001, le projet de modernisation du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) axé, entre autres, sur :

- ▮ une simplification administrative;
- ▮ une approche de gestion des fumiers par entreprise;
- ▮ l'utilisation de la valeur réelle fertilisante des fumiers;
- ▮ des gains environnementaux significatifs au regard de l'entreposage étanche des fumiers et des solutions alternatives reconnues;
- ▮ la prise en compte de la capacité de support des sols.

Engagement

- ▮ Le ministère de l'Environnement (MENV) déposera un projet de modernisation du RRPOA dès décembre 2001.

Mécanisme de suivi

Le Groupe de travail « Un environnement à valoriser » continue à gérer le processus de suivi annuel sur la base du plan d'action en place.

Par ailleurs, le Comité spécial issu du consensus sur la poursuite du virage agroenvironnemental proposera au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre de l'Environnement, pour décembre 2002, une stratégie détaillant les objectifs, les moyens et les ressources à mettre en place de 2003 à 2010, afin :

- ▮ de compléter les travaux pour réduire la pollution ponctuelle;
- ▮ d'accélérer les interventions pour réduire la pollution diffuse et ainsi améliorer la qualité des cours d'eau en milieu agricole;
- ▮ de valoriser les fumiers, notamment dans les zones de surplus de fumier.

Coordination d'ensemble des suivis

La Filière agroalimentaire du Québec a été mandatée pour assurer une coordination d'ensemble des travaux découlant de la poursuite de la mise en œuvre des plans d'action adoptés en 1999 et des mécanismes convenus dans le cadre du Rendez-vous de mi-parcours.

À ce titre, la Filière agroalimentaire du Québec :

- ▶ poursuivra le suivi des plans d'action *Tirer parti d'une nouvelle réalité économique et S'investir dans le savoir-faire*;
- ▶ recevra l'état d'avancement des travaux du Groupe « Qualité », chargé du suivi des consensus du thème « Qualité des aliments »;
- ▶ sera informé des travaux découlant des mécanismes de suivi prévus au thème « Transformation alimentaire ».

Par ailleurs, le Groupe de travail « Un environnement à valoriser » continuera de faire rapport au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre de l'Environnement sur le plan d'action en cours, en tenant compte des consensus du thème « Agroenvironnement » adoptés lors du Rendez-vous de mi-parcours.

La Filière agroalimentaire du Québec

- Présidée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Union des producteurs agricoles (UPA);
- Coopérative fédérée de Québec (CFQ);
- Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC);
- Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) – section Québec;
- Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA).
- Tables de concertation agroalimentaires régionales (TCAR).

Transformation :

• Jean Gattuso	Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
• Marcel Ostiguy	Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
• Jacques Légaré	Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
• Claude Lambert	Conseil de l'industrie laitière
• Denis Trahan	Conseil des viandes du Canada – section Québec
• Marcel Latreille	Association des abattoirs avicoles du Québec
• Claude Champagne	Club Export agroalimentaire du Québec
• Paul-Arthur Huot	Association des manufacturiers exportateurs du Québec
• Michel St-Arneault	Michel St-Arneault inc.
• André Dion	Unibroue inc.
• Dino Dello Sbarba	Saputo inc.
• Benoît Grégoire	Boulangerie Gadoua ltée
• Martin Perras	Les Aliments Infiniti inc.
• Jean Chagnon	Lallemand inc.
• Jeannot Côté	Les Bleuets sauvages du Québec inc.
• Jean-Claude Pelletier	Regroupement des entreprises du Lac St-Jean
• Louise Demers	Le Verger d'Émilie
• Laurent Brochu	A. Lafleur
• Raymond St-Sauveur	Aliments du Haut-Richelieu enr.
• Bernard More	Compagnie d'embouteillage Coca-Cola
• Gérald Pelletier	Bridor inc.
• Bertrand Dubé	Boulangeries Weston inc.
• Michael Leahy	Les Vergers Leahy inc.
• Guy Berthiaume	Multi-Markes inc.
• Gilles Guertin	A. Lassonde inc.
• Arnold Robichaud	Sucres Redpath
• Renaud Samuel	Réseau pêches et aquaculture Québec
• Claude Robert	Comité sectoriel de la main-d'œuvre en transformation alimentaire
• Michel Roy	Comité sectoriel de la main-d'œuvre en transformation alimentaire

Distribution, détail et restauration :

• Robert Cloutier	Conseil canadien des distributeurs en alimentation – section Québec
• Alain Brisebois	Méto inc.
• Lawrence Timmons	Méto inc.
• Denis Brisebois	Méto inc.
• Daniel Tremblay	Loblaws
• Chantal Galipeau	Sobey's
• Serge Arsenault	Association des détaillants en alimentation du Québec
• Michel A. Gadbois	Association des détaillants en alimentation du Québec
• Hans Brouillette	Association des restaurateurs du Québec

Consommation et santé publique :	<ul style="list-style-type: none"> • Denis Falardeau • Louis E. Bernard • Horatio Aruda 	<p>Association coopérative d'économie familiale de Québec</p> <p>Institut national de la santé publique</p> <p>Direction de la protection de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux</p>
Municipal et régional :	<ul style="list-style-type: none"> • Michel Belzil • Michel Fernet • Luc Montreuil • Jacques Proulx • Robert Beauchemin • Gaétan Lussier 	<p>Fédération québécoise des municipalités</p> <p>Fédération québécoise des municipalités</p> <p>Union des municipalités du Québec</p> <p>Solidarité rurale du Québec</p> <p>Tables de concertation agroalimentaires régionales</p> <p>Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Île-de-Montréal</p>
Environnement :	<ul style="list-style-type: none"> • Harvey Mead • Denis Boutin • Michel Bélanger • Gilles Côté • Jules Brière 	<p>Union québécoise de la conservation de la nature</p> <p>Union québécoise de la conservation de la nature</p> <p>Union québécoise de la conservation de la nature</p> <p>Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec</p> <p>Groupe de travail « Un environnement à valoriser »</p>
Secteur financier :	<ul style="list-style-type: none"> • Louis L. Roquet • Claude Blanchet • Philippe Gabelier • André Dicaire • Maurice Prud'homme 	<p>Investissement Québec</p> <p>Société générale de financement du Québec</p> <p>Caisse de dépôt et placement du Québec</p> <p>La Financière agricole du Québec</p> <p>Fonds de solidarité FTQ</p>
Intrants et services aux entreprises :	<ul style="list-style-type: none"> • René Belhumeur • Pierre Doré • Marc Landry • Michel Duval • Jean-Claude Dufour • Deborah Buszard • Vijaya Raghavan • Marc Fortin • Raymond S. Roy • Claire Bolduc • Christiane Gagnon • Gilles Desaulniers • Johanne Tanguay 	<p>Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec</p> <p>Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec</p> <p>Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec</p> <p>Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec</p> <p>Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec</p> <p>Université Laval</p> <p>Université McGill</p> <p>Université McGill</p> <p>Université McGill</p> <p>Université de Montréal</p> <p>Ordre des agronomes du Québec</p> <p>Ordre des médecins vétérinaires du Québec</p> <p>Institut de recherche et de développement en agroenvironnement</p> <p>Centre d'innovation technologique agroalimentaire</p>

Annexe 2

MESURES DISPONIBLES POUR SOUTENIR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Investissement Québec Augmentation des investissements afin d'atteindre une part équivalente à la contribution de l'industrie (10 %) dans l'économie du Québec.	15 M \$
SGF Soquia Hausse des objectifs d'investissement de 300 M \$ (valeur des projets) dans le secteur agroalimentaire et ouverture aux projets de 1 M \$ et plus.	75 M \$
La Financière agricole du Québec Création d'une nouvelle filiale pour soutenir les projets d'investissement dans des entreprises en amont et en aval de l'agriculture ainsi que dans des projets de développement régional.	24 M \$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Affectation de conseillers en transformation alimentaire dans les bureaux régionaux du MAPAQ et formation d'une direction de veille, politiques et programmes; 25 postes seront ainsi consacrés exclusivement au secteur de la transformation alimentaire.	6 M \$
Total	120 M \$

INNOVATION, FORMATION ET PRODUCTIVITÉ

Ministère de l'Industrie et du Commerce Part du secteur dans la stratégie visant la compétitivité des entreprises « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain ».	8 M \$
Ministère de l'Éducation Cégep régional de Lanaudière - Investissement en immobilisations pour l'implantation du programme « Technologie de la transformation des aliments ».	8,8 M \$
Emploi-Québec Région métropolitaine de recensement de Montréal - Mise en place d'un réseau d'intervenants répondant aux besoins en matière de formation bioalimentaire dans la région métropolitaine de recensement.	1,3 M \$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation La Pocatière - Mise en place d'un incubateur d'entreprises en transformation alimentaire.	3,8 M \$
ITA de La Pocatière - Implantation du programme « Technologie de la transformation des aliments ».	2,1 M \$
ITA de Saint-Hyacinthe - Modernisation des équipements liés à l'enseignement dans le domaine de la technologie de la transformation des aliments.	1,4 M \$
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministère de l'Éducation CINTECH Agroalimentaire - Enveloppe réservée pour soutenir le projet d'investissement dans un laboratoire de sous-produits alimentaires à des fins industrielles, en contrepartie d'une contribution en cours d'évaluation par la Fondation canadienne pour l'innovation.	3 M \$
Ministère de l'Industrie et du Commerce Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Bureau de l'efficacité énergétique Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies Nutraceutiques et aliments fonctionnels - Mise en place d'un fonds de recherche sur les nutraceutiques et les aliments fonctionnels.	2 M \$
TOTAL	31 M \$
TOTAL DES MESURES ANNONCÉES (sur trois ans)	151 M \$

Mesures spécifiques annoncées dans le cadre du Budget 2001-2002 :

• <i>Capital régional et coopératif Desjardins</i> : objectifs visant à s'assurer que 10 % du capital réservé aux PME (60 % de 150 M \$ par an) sera consacré à la transformation alimentaire.	27 M \$
• Appui à la transformation dans les régions-ressources.	5,7 M \$
• Modernisation des abattoirs de proximité dans les régions-ressources.	3,9 M \$
TOTAL DES MESURES DU BUDGET	37 M \$
GRAND TOTAL (sur trois ans)	188 M \$